



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 avril 2026**

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

**N°3**

**Etaient présents :** M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RNOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services – DGS**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1111-1, L1111-2, L2122-18,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L412-5 à L412-6 et L.544-1 à L544-9,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions notamment son article 1,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu les lois n°84-53 et 87-529 des 26 janvier 1984 et 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental, des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,
- Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

- Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Considérant que les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés sont limitativement énumérés par l'article L.412-5 du Code général de la fonction publique et ne peuvent concerner que les emplois de Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint et Directeur ou Directeur Général des Services Techniques,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,
- Vu la délibération n°2 du 21 avril 2026 portant modification du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1-Décide** de créer à compter du 23 avril 2026 un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une collectivité comptant entre 10 000 et 20 000 habitants pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services.

**2- Décide** d'attribuer à l'agent détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services la rémunération prévue par la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, la NBI afférente, la prime de responsabilité, le régime indemnitaire applicable dans la collectivité.

**3- Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

**4 - Les dépenses** en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

**5 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Dorian Lascaux', written over the printed name.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 22 AVR. 2026  
Date et ref de l'accusé de réception : 22 AVR. 2026

93 - 21042026